

Le Premier ministre, Jean Castex présentait le jeudi 3 octobre, les 3 grands axes de son plan de relance économique doté de 100 milliards d'euros, baptisé « France relance ». L'Unifa salue globalement les choix faits par le gouvernement.

L'ACCENT EST MIS SUR LA RENOVATION ENERGETIQUE

Le plan de relance consacré à l'écologie est doté de 30 milliards dont 6,7 milliards consacrés à la rénovation énergétique des logements. Pour les architectes de l'Unifa, il est indispensable que le gouvernement exige une vision globale des opérations de rénovation énergétique pour un bon usage des deniers publics et que ces travaux puissent être accompagnés par une maîtrise d'oeuvre qualifiée. Les Architectes au travers notamment du réseau des Architectes de la Rénovation (ADLR), initié par l'Unifa, sont formés et prêts à intervenir.

Dans le cadre du lancement du plan de communication du gouvernement à destination des particuliers, préalablement annoncé ces dernières semaines et orienté sur l'extension des aides « Ma Prime Rénov », il serait particulièrement opportun que les architectes soient identifiés pour leur expertise dans la conduite des opérations de rénovation énergétique des logements.

Nous avons bien noté dans la présentation du 1er Ministre, la volonté gouvernementale d'engager massivement des chantiers de rénovation énergétique aussi sur les bâtiments publics, de lutter sur l'artificialisation des sols, de supprimer les friches, sujets sur lesquels les architectes répondront présents. Nous connaissons tous l'effet démultiplicateur dans l'économie des travaux réalisés par la filière bâtiment. Le rôle des collectivités locales rappelé par Jean Castex sera à ce niveau majeur dans le relai dans les territoires des mesures du plan de relance.

MATERIAUX BIO-SOURCES

L'Unifa a bien noté également l'importance pour le ministre de l'écologie du développement de l'usage des matériaux bio-sourcés (chanvre, lin...). Les architectes se forment également à la mise en œuvre de ces matériaux et sont prêts pour développer leur usage notamment dans le cadre de la rénovation.

ECONOMIE CIRCULAIRE

Nous avons également relevé dans le cadre des leviers de transformation de l'économie l'importance du développement de l'innovation en matière de gestion des déchets, dont le bâtiment est le 4ème producteur. Le rôle de l'économie circulaire et du réemploi et du recyclage des matériaux est en effet majeur, c'est d'ailleurs le thème du prochain dossier spécial de notre revue Passion Architecture et l'un des ateliers importants prévus à notre congrès.

L'ACCENT SUR LA MISE EN ŒUVRE RAPIDE DES MESURES ET SUR LEUR SUIVI EN TEMPS REEL

Au-delà de ces annonces importantes, il y a d'autres types de mesures à engager, et qui seront de nature à accélérer la relance. Nous appelons ainsi au développement du permis de construire numérique et à l'accélération des procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construction. Cela permettra des mises en chantier plus rapides et donc une relance de toute la filière du bâtiment, tant pour le neuf que pour la rénovation.

AIDE AUX ENTREPRISES

Poursuite des Prêts Garanties par l'Etat (PGE). L'Unsa a bien pris note des négociations du gouvernement avec les banques pour obtenir les meilleurs taux d'intérêt pour les entreprises qui souhaiteraient prolonger leurs délais de remboursement. C'est une bonne chose car notre enquête sur la situation des entreprises d'architecture de juin dernier nous renseignait sur le niveau élevé des agences qui l'on utilisé.

Pour l'annonce de « futurs prêts participatifs » à vocation des entreprises de plus de 10 salariés, avec notre union interprofessionnelle, l'Unapl, nous serons particulièrement attentifs, aux contreparties exigées pour les entreprises qui en seront bénéficiaires (Mise en place d'intéressement...). Ces mesures doivent être proportionnées et ne pas avoir d'effet contraire à celui escompté.

Baisse des impôts de production des TPE, PME et engagement de ne pas augmenter les autres impôts. Nous attendons que ces mesures ne soient pas réservées qu'au secteur industriel mais bien accessibles également au secteur des services.

Plan « 1 jeune, 1 solution »

L'aide exceptionnelle de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans est positive, même si les possibilités de formation en alternance (Apprentissage et professionnalisation) qui mènent à nos emplois restent encore aujourd'hui à développer dans notre branche professionnelle, ce sur quoi nous travaillons avec notre tutelle.

Près de 9000 entreprises d'architecture pourront notamment utiliser la compensation de charge de 4000 euros pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021, à prendre bien en compte pour la mise en situation professionnelle d'une partie des Architectes Diplômés d'Etat qui souhaitent suivre leur Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en Nom Propre (HMONP) à la rentrée. Ils constituent les chefs d'entreprise de demain de notre profession.

Contact presse :

Patrick JULIEN, délégué général : dg@unsfa.com - 0607088153